



Municipalité de Bonsecours
557, rue du Couvent
Bonsecours (Québec) J0E 1H0
(450) 532-3139
municipalite@bonsecours.ca

Pour diffusion immédiate

Jugement de la Cour supérieure concernant un projet de développement à Bonsecours

Bonsecours, le 18 février 2026 - La Municipalité de Bonsecours prend acte du jugement rendu le 12 février 2026 par la Cour supérieure du Québec, district de Bedford, dans le dossier opposant Lac Stukely s.e.c. à la Municipalité de Bonsecours et à d'autres parties.

Dans cette décision, le tribunal était appelé à se prononcer sur la légalité de règlements municipaux adoptés en 2021, lesquels modifiaient notamment certaines normes de lotissement et de zonage applicables sur le territoire de la municipalité. La demanderesse sollicitait l'annulation de ces règlements, leur inopposabilité à son égard ainsi que la délivrance d'un permis de lotissement. À titre subsidiaire, elle réclamait des dommages-intérêts.

Le tribunal conclut que :

« Le pourvoi en contrôle judiciaire a été signifié dans un délai raisonnable à compter de la mise en œuvre du nouveau régime réglementaire de la Municipalité. Le Promoteur n'a pas fait la preuve de l'abus ou de la mauvaise foi de la Municipalité, ou encore de l'exercice déraisonnable de son pouvoir réglementaire.

De plus, le processus d'adoption des nouveaux règlements n'entraîne pas en conflit avec les dispositions de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme portant sur le processus d'approbation référendaire.

Finalement, la demande de permis de lotissement du Promoteur n'était ni complète ni conforme à la réglementation en vigueur au moment de son dépôt. Le Promoteur ne peut par conséquent pas invoquer de droit acquis à l'émission du permis. »

En conséquence, la Cour rejette les demandes visant l'annulation des règlements municipaux et la délivrance du permis de lotissement. Le jugement ne porte pas sur la réclamation subsidiaire en dommages, laquelle fait l'objet d'une scission de l'instance.

Pour toute question ou information additionnelle, veuillez communiquer avec Alex Bouthillette, maire de la Municipalité, au (450) 532-3139 #5 ou à l'adresse courriel alex.bouthillette@bonsecours.ca.